



Financé par l'Union
européenne



Organisation
internationale
du Travail

DEMANDE DE PROPOSITION

Nom Projet : Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale.

Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK93-Legweichich dans la commune de Tigent.

Autorité contractante : Bureau International du Travail (BIT) - Mauritanie

Février 2021

Section 1 : LETTRE DE SOUMISSION

Nouakchott le,

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau international du Travail (BIT), à travers son projet PROMOPECHE, sollicite les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions sous pli fermé, pour assurer la prestation citée en objet. Pour de plus amples renseignements sur les services objet de la présente, vous voudrez bien vous référer aux Termes de référence joints.

La présente Demande de Propositions (DP) s'adresse aux prestataires intéressés et justifiant d'une expérience en référence avec la prestation demandée.

L'adjudication du marché se fera suite à l'évaluation des dossiers reçus et cela sur la base des critères d'évaluation présentés à la section 3 des « Données particulières ». Le choix de l'adjudicataire sera orienté vers l'offre qui obtient la note la plus élevée (note technique + note financière).

La présente DP comprend les sections suivantes :

- Section 1 : La lettre de soumission ;
- Section 2 : Les instructions aux Soumissionnaires ;
- Section 3 : Les données Particulières ;
- Section 4 : La proposition technique – Formulaire types : la note justifiant le pouvoir, la signature, la liste des ressources humaines, la liste des prestations similaires ;
- Section 5 - Proposition financière – Formulaire types : la lettre de soumission, le bordereau détail estimatif ;
- Section 6 - Termes de référence ;
- Section 7 – Modèle du Contrat de service applicable.

Les propositions, en format électronique (sous PDF) seront envoyées aux adresses ci-dessous, au plus tard le 15 mars 2021 à 17 heures TU. Les offres reçues après cette date ne seront pas considérées :

- M. Harouna Sall : sallh@ilo.org
- M. Lamine Diakhité : diakhite@ilo.org.

Vu, ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre proposition de service.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le prestataire

Février 2021_DP - BIT

Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK93-Legweichich dans la commune de Tiguent

Section 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1. Définitions :

Autorité contractante : le Bureau international du Travail (BIT) ;

Prestataire : toute entité qui peut fournir ou qui fournit les prestations à l'Autorité contractante en vertu du Marché de prestations de services ;

Données particulières : la Section 3 de la DP qui énonce les conditions propres à la mission, objet du marché ;

Demande de Propositions (DP) : Demande de proposition en vue de la sélection des Prestataires ;

Prestations : le travail devant être exécuté par le Prestataire en vertu du Marché ;

Soumissionnaire : toute entité qui présente le dossier de consultation

Sous-traitant : toute personne ou entité engagée par le Prestataire pour exécuter une partie des Prestations.

Termes de référence (TdR) : le document figurant à la Section 6 de la DP qui énonce les objectifs, le champ d'application, les activités, les tâches à exécuter, les responsabilités respectives de l'Autorité contractante et du Prestataire ainsi que les résultats attendus devant être fournis dans le cadre de la Mission.

2.2. Introduction :

L'Autorité contractante figurant dans les Données particulières sélectionnera un Prestataire parmi les demandes reçues et conformément à la méthode de sélection spécifiée dans les Données particulières, de la section 3 ci-dessous.

Les Soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre une Proposition technique et une Proposition financière, pour exécuter la mission désignée dans les Données particulières. La proposition du candidat sélectionné servira de base à l'établissement du marché qui sera signé avec le Candidat retenu.

Les Soumissionnaires doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leurs propositions.

Les Soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'aux négociations relatives au marché. L'Autorité contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une des propositions soumises, et se réserve le droit, à tout moment, avant l'attribution du marché, d'annuler la procédure de sélection sans encourir une responsabilité quelconque envers le Candidat.

2.3. Conditions d'éligibilité :

Seuls les soumissionnaires intéressés et présentant une expertise relative à la nature de la prestation peuvent soumettre une proposition, et peuvent être des personnes physiques, des

personnes morales. En cas de groupement, sauf spécification contraire dans les Données particulières, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les soumissionnaires doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de cette dernière qu'ils continuent d'être admis à concourir.

Ne sont pas éligibles à cette consultation :

- a) Les soumissionnaires en état de faillite personnelle, ou en régime de liquidation ou redressement judiciaire ;
- b) Les soumissionnaires frappés d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes publiques résultant d'une décision du Comité de Règlement des Différends, d'une décision de justice ou d'une disposition législative ;
- c) Les soumissionnaires ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée ou non à leurs activités professionnelles. Dans le cas d'une personne morale, les sanctions ci-dessus s'appliquent à ses principaux dirigeants.

2.4. Validité de la soumission :

La section 3 : « Les Données particulières » indique la durée pendant laquelle la Proposition des Soumissionnaires doit rester valable après la date limite de soumission. Pendant cette période, le Candidat doit maintenir disponible le personnel spécialisé repris dans sa proposition, et ne doit pas modifier en aucun cas son offre, notamment le délai d'exécution et le montant de l'offre.

2.5. Demande d'éclaircissements au Dossier de Demande de Prix :

Les Soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur l'un des documents de la Demande de propositions au plus tard cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des propositions. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par courrier électronique à l'adresse de l'Autorité contractante figurant dans les Données particulières. L'Autorité contractante répondra par écrit ou par courrier électronique au plus tard trois (03) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des propositions à tous les soumissionnaires en y joignant la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine. Si l'Autorité contractante estime nécessaire d'amender la DP à la suite de la demande d'éclaircissement, il apportera les amendements nécessaires et doit aviser tous les soumissionnaires invités par une notification écrite ou courrier électronique, avec accusé de réception de chaque soumissionnaire.

2.6. Etablissement des propositions :

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leur proposition ainsi que toute correspondance, rédigée en langue française. Lors de l'établissement de leur proposition, les soumissionnaires sont censés examiner les documents constituant la présente DP en détail. L'insuffisance des pièces demandées peut entraîner le rejet d'une proposition.

2.7. Composition, présentation et dépôt des offres des soumissionnaires :

Composition des offres :

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres selon les pièces demandées ci-après :

- Une note justifiant le pouvoir signataire de la soumission, cachetée, datée et signée par le soumissionnaire, selon le modèle présenté à la Section 4 du présent DP ;
- La liste des ressources humaines que le soumissionnaire s'engage à affecter pour la réalisation de la prestation, selon le modèle fourni à la Section 4 du présent DP.
- Le CV et la copie des diplômes de chaque personnel seront joints à cette liste ;
- Liste des prestations similaires déjà exécutées par le Cabinet/Bureau d'études, selon le modèle fourni à la Section 4 du présent DP ;
- La lettre de soumission, conformément au modèle donné à la Section 5 du présent DP, cachetée, datée et signée par le soumissionnaire ;
- Le bordereau détail estimatif de l'intervention, selon le modèle donné à la Section 5 ;

Présentation des offres :Tous ces documents seront constitués en un seul document (fichier), à mettre sous format Pdf et à envoyer au BIT.

Les offres seront à envoyer aux adresses indiquées ci-après :

- M. Harouna Sall : sallh@ilo.org
- M. Lamine Diakhité : diakhite@ilo.org.

Les offres doivent être soumises au plus tard le **15 mars 2021 à 17 heures TU**, passé cette date, toutes les offres reçues ne seront pas considérées.

2.8. Evaluation des offres des soumissionnaires :

L'évaluation des offres se fera si le nombre d'offres reçues est supérieur ou égale à TROIS (03), dans le cas contraire, la consultation sera déclarée comme infructueuse.

Après deux consultations infructueuses, le BIT procédera à une négociation directe avec un Bureau d'études qu'il juge compétent pour l'exécution des prestations.

Le résultat de la consultation ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par le BIT, de la conformité des documents présentés avec les modèles donnés par le dossier de consultation, et des calculs du bordereau détail estimatif.

Le choix vers l'offre la plus avantageuse sera guidée suivant des critères d'évaluation et selon les considérations suivantes :

- **Note technique, notée 80 points**
- **Note financière, notée 20 points**

Les critères sont spécifiés dans la « **section 3** » des données particulières.

Evaluation des offres techniques :

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base de leur conformité aux spécifications de la Demande de Proposition. Chaque proposition conforme se verra attribuée une note technique, selon les critères d'évaluation indiqués à la Section 3 « Données Particulières ». Une proposition sera rejetée à ce stade si elle n'atteint pas la note technique minimum spécifiée dans ladite Section.

Evaluation des offres financières :

Seules les offres financières qui sont jugées conformes aux spécifications de la DP, et qui ont une note technique supérieure à la note minimum spécifiée seront analysées.

Chaque offre sera évaluée selon le système de notation, expliquée à la Section 3 « Données Particulières » ci-dessous.

Le choix de l'adjudicataire sera orienté vers l'offre qui obtient la note la plus élevée (note technique + note financière).

2.9. Confidentialité :

Aucun renseignement concernant l'évaluation des Propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du marché n'a pas été publiée. Toute utilisation induue de la part d'un soumissionnaire, d'informations confidentielles liées au processus de sélection peut entraîner le rejet de son offre.

Section 3. DONNES PARTICULIERES

1. Identification et financement du Projet									
1.1. Intitulé :	Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK93-Legweichich dans la commune de Tiguent								
1.2. Source de financement	Union européenne								
2. Identification du marché									
2.1. Type de Marché :	Prestations de service								
2.2. Numéro :	N/A								
2.3. Objet du marché :	Recrutement- d'un prestataire pour conduire l'étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK-93 dans la commune de Tiguent								
2.4. Nombre de lots :	Prestation unique								
3. Critère d'éligibilité									
3.1. Origine :	Prestataires individuels								
3.2. Eligibilité :	Ouvert								
3.3. Evaluation :	<p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant soumis l'offre la mieux disant, selon la notationsuivant les critères d'évaluation suivants :</p> <p>Note technique : 80</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Critères</th> <th>Notation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Approche proposée par le prestataire pour chaque activité et éventuelles remarques</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Utilisation de équipements adaptés aux besoins de l'intervention</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Qualité du personnel-clé proposé</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table>	Critères	Notation	Approche proposée par le prestataire pour chaque activité et éventuelles remarques	15	Utilisation de équipements adaptés aux besoins de l'intervention	8	Qualité du personnel-clé proposé	15
Critères	Notation								
Approche proposée par le prestataire pour chaque activité et éventuelles remarques	15								
Utilisation de équipements adaptés aux besoins de l'intervention	8								
Qualité du personnel-clé proposé	15								

	Importance de l'effort (homme/jours) prévu et pertinence de l'allocation de l'effort parmi les activités	12
	Qualité, logique et réalisme du chronogramme proposé (conception, mise en œuvre et <i>sequencing</i> , évaluation)	10
	Références justifiant la capacité du prestataire à accomplir le travail avec succès	15
	Analyse des risques ¹ et proposition de mesures pour les atténuer	5
	Total	80
	<p>Note offre financière : 20</p> <p>Chaque offre financière sera notée selon la formule (offre moins disante x 20 / offre du soumissionnaire considérée).</p> <p>Le classement des offres se fera par ordre décroissant à partir de la somme totale des notes des critères énumérés (100 points au maximum).</p>	
3.4. Note éliminatoire	<p>L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'existence d'une note seuil de 40/80 pour la proposition technique. Pour les offres dont la proposition technique n'atteint pas ce seuil, la proposition financière correspondante ne sera pas prise en considération pour la suite de l'évaluation.</p>	
4. Autorité Contractante		
4.1. Nom de l'Autorité Contractante :	Bureau international du Travail (BIT)	

¹ Risques : L'évaluation prendra en considération une liste de risques

4.2. Adresse de l'Autorité Contractante :	Villa n° 181, îlot K, 35 rue 42-141 Tevragh-Zeina, Nouakchott
5. Lieux et délais	
5.1. Lieux d'exécution du Marché :	Commune de Tiguint – Village des pêcheurs de Leghweichich (PK 93)
5.2. Délai d'exécution du Marché :	6 mois
5.3. Délai de validité des offres :	90 jours à partir de la date limite de remise des offres
6. Définitions	
6.1. Pouvoir adjudicataire :	Bureau international du Travail (BIT)
6.2. Autorité contractante :	Bureau international du Travail (BIT)
6.3. Bénéficiaire :	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
6.4. Maître d'œuvre :	Désigné ultérieurement, avant le début des prestations
6.5. Bailleur de fonds :	Union Européenne
7. Dossier de Demande de Prix (DDP)	
7.1. Conditions d'acquisition :	Dossier de soumission
7.2. Consultation du dossier :	N/A
7.3. Notifications, demande d'informations et autres communications :	A envoyer à M. Harouna Sall (sallh@ilo.org) et à Lamine Diakhité (diakhite@ilo.org)
Date limite pour la demande d'informations complémentaires :	05 jours avant la date limite de remise des offres
7.4. Date limite pour la réponse aux demandes d'informations complémentaires :	03 jours avant la date limite de remise des offres
8. Langues, monnaie, réception et ouverture des offres	
8.1. Langue officielle du contrat :	Français
8.2. Monnaie de paiement du contrat :	Ouguiya Mauritanienne (MRU) pour les prestataires installés en Mauritanie et en USD pour les prestataires étrangers
8.3. Composition et présentation de l'offre :	1 original en version électronique sous format pdf
8.4. Remise des offres :	Aux responsables suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> – M. Harouna Sall : sallh@ilo.org – M. Lamine Diakhité : diakhite@ilo.org.
8.5.Date limite de remise des offres :	La date limite de remise des offres est fixée le 15 mars 2021
9.Garanties	
9.1.Garantie de soumission	N/A
9.2.Garantie de bonne exécution	N/A
10.Modalité de paiement	
10.1.Paiement prévu dans le cadre de cette consultation	Les modalités de paiements (voir TdR)
11.Autres	
11.1.Réunion d'informations	A organiser après la visite des lieux (éventuellement)
11.2.Documents à la disposition des soumissionnaires	Voir liste documents (TdR)
11.3.Visite des lieux	Deux visites seront prévues pour assurer la mission comme spécifiée dans les termes de référence.

Section 4. PROPOSITION TECHNIQUE

Modèle Note justifiant le pouvoir signataire

Je, soussigné,, Monsieur le Cabinet/Bureau d'études, ou le Groupement dont le siège social est àinscrit au registre de commerce de sous le n°, après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de consultation pour la sélection d'un prestataire pour assurer les prestations demandées dans les TdR, déclare detenir tout le pouvoir signataire pour agir au nom et pour le compte du Bureau d'études (ou du Groupement), vis-à-vis de l'Administration, tout organisme bancaire ou trésor public

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire

Modèle Liste de personnel

Nom et prénom	Diplôme	Poste proposé	Expérience professionnelle

NB : le CV et la copie du (des) diplôme(s) de chaque personnel clé seront joints à la présente liste

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Modèle Liste des prestations similaires

N°	Description de la prestation	Maître de l'ouvrage/ tél	Année d'exécution

NB : l'autorité contractante pourrait contacter le Maître de l'ouvrage pour vérifier la véracité des informations données.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Section 5. PROPOSITION FINANCIERE

Modèle Acte de soumission

Je, soussigné,, représentant le GIE/Cabinet/Bureau d'études ou Groupement dont le siège social est àinscrit au registre de commerce de sous le n°

- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de consultation pour la sélection d'un prestataire pour assurer les prestations ;
- après avoir personnellement pris connaissance des termes de référence et m'être rendu compte de la spécificité des prestations ;
- après m'être personnellement rendu compte de la situation du lieu et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à effectuer;
- remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le TDR ;
- je me sou mets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier de consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre (en chiffres et en lettres).

Le montant HTVA de ma soumission est de.....MRU (montant HTVA en lettre), MRU (montant HTVA en chiffre).

- m'engage à exécuter les prestations dans un délai de ;
- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai contractuel de soixante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres ;
- demande que mes prestations me soient payées entièrement en MRU, au compte n°.....ouvert au nom de auprès de la banque.....

Avant signature du contrat, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de en qualité de dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

Modèle Cadre du bordereau du devis quantitatif et estimatif

Désignation	UTE	Quantité	Nombre	Prix Unitaire	Montant
1. Honoraires et indemnités					
Chef de mission ingénieur	HM				
Technicien en planification	HM				
S/T Honoraires et indemnités					
2. Transport et déplacement					
Transport du personnel	A/R				
Autres frais de déplacement					
S/T Transport et déplacement					
3. Frais administratif					
Assurance personnel	U				
Frais d'édition de rapports	Fft				
Communication	Fft				
Autres frais de gestion	Fft				
S/T Frais administratif					
TOTAL GENERAL					

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme total HTVA de
 MRU (montant en lettre), MRU (montant en chiffre).

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

N.B : le soumissionnaire pourra rajouter d'autre catégorie de dépenses dans le cadre du bordereau du devis quantitatif et estimatif, s'il juge nécessaire. Néanmoins, afin de faciliter l'analyse, il sera conseillé au soumissionnaire de toujours les regrouper dans les trois grandes rubriques : Honoraire et indemnités, Transport et déplacement, Frais administratif.

Section 7. TERMES DE REFERENCES

Nom Projet :

PROMOPECHE – Création d’emplois décents et consolidation de l’emploi existant pour les jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale

Termes de référence :

Recrutement d’un prestataire pour la réalisation d’une étude d’ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK93-Legweichich dans la commune de Tigent.

Trust Fund Sahel des migrations

Dans la région du Sahel et du lac Tchad, les problèmes liés à la vulnérabilité des populations, au manque de stabilité, à la fragilité de l'économie et à une faible résilience restent considérables. Cette situation est exacerbée par le changement climatique, dans une région où plus de 80 % de la population vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Les migrations clandestines et les activités criminelles associées, telles que la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la corruption, la contrebande et la criminalité transnationale organisée sont en plein essor, en particulier là où il y a une présence insuffisante des forces de l'ordre et de l'administration publique. Ces défis sécuritaires sont de plus en plus liés aux groupes terroristes et aux trafics de toute nature.

La région est également confrontée à des défis croissants liés à la pression démographique, aux faiblesses institutionnelles et de gouvernance, à l'insuffisance des infrastructures sociales et économiques, aux contraintes environnementales et à la mauvaise résilience face aux crises alimentaires et nutritionnelles. Tous ces facteurs constituent les causes profondes des déplacements forcés et poussent les populations à fuir les conflits, à chercher refuge loin des persécutions et du danger physique, ou à chercher de nouvelles opportunités économiques pour bâtir une vie meilleure. En conséquence, la pression migratoire est de plus en plus forte, ce qui a de graves conséquences à la fois pour les pays de la région et pour l'UE.

Compte tenu de la proximité du Sahel avec l'UE et son voisinage immédiat, l'UE travaille en étroite collaboration avec les pays du Sahel et de la région du lac Tchad afin de soutenir les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Le dialogue en cours entre l'UE et la région du Sahel/lac Tchad sur la sécurité, la stabilité et les questions de migration s'intensifie. (<http://ec.europa.eu>)

Les interventions dans le cadre du projet de Fonds fiduciaire dans la région du Sahel et du lac Tchad financé par l'Union Européenne contribuent dans une large mesure à atténuer les défis auxquels elle est actuellement confrontée.

Le Bureau international du Travail est engagé depuis 2011 dans une initiative sous régionale pour l'identification et la promotion de la création d'emplois verts, « des emplois qui réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques à des niveaux durables à terme en contribuant à réduire au minimum les déchets et la pollution ainsi qu'à rétablir les services de l'écosystème tels que l'eau potable, la protection contre les inondations ou la biodiversité » (BIT, 2011).

Promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur de la pêche en Mauritanie

Aujourd'hui, les jeunes de 15 à 35 ans constituent la force potentielle de travail en Mauritanie, car ils représentent plus de 60 % de la population en âge de travailler. La répartition des chômeurs indique une forte représentation de la tranche d'âge des 20-34 ans. Cela traduit une grande difficulté à entrer sur le marché du travail. Le taux de sous-emploi global de 15,2% en 2010, est la preuve de l'incapacité de l'économie à répondre aux sollicitations de la population. Le cas des jeunes inactifs (ceux qui ne sont ni dans le système éducatif, ni occupés) est une préoccupation majeure pour les autorités nationales.

Le secteur des pêches crée environ 55.000 emplois, ce qui représente environ 3% de la population active du pays et près de 30% des emplois formels au niveau national. Le sous-secteur de la pêche

artisanale joue un rôle clé en termes de création d'emplois, en contribuant à 80 % de l'emploi du secteur. La richesse générée par le secteur est évaluée entre 6 et 10 % du PIB. La création d'emplois a une marge de croissance non négligeable.

La transformation à forte valeur ajoutée est pratiquement inexistante pour les produits de la pêche artisanale. Cette activité se pratique, dans la plupart des cas, de manière informelle, sans encadrement juridique précis et ne bénéficie d'aucun accompagnement institutionnel suffisant ou d'infrastructures adéquates. Du point de vue organisationnel, il existe des structures bien définies au niveau national, comme des fédérations et autres associations professionnelles, pour la plupart des coopératives ; néanmoins, les PME et MPE de valorisation des produits de la pêche ne sont pas suffisamment structurées. Une des origines est le manque d'organisation de la production qui pourrait être un moteur de création d'emplois. Également, les services d'appui aux entreprises (SAE) ne sont pas orientés vers ce secteur de la transformation. Une marge de croissance est donc non négligeable alors que le chômage des jeunes est l'une des préoccupations majeures pour les autorités nationales

Les installations de traitement de la production sont en très mauvais état et les services fournis sont insuffisants. Il existe un seul port de pêche artisanale dans le pays et il a dépassé quatre fois sa capacité maximale d'accueil d'embarcations. L'absence d'infrastructures adaptées pour le débarquement, le stockage et la conservation puis la valorisation est un constat de l'ensemble du secteur de la pêche artisanale, en Mauritanie. Pour y remédier, le développement d'infrastructures et d'industries de valorisation est l'une des orientations de la Stratégie 2015-2019. En effet, il est prévu la promotion de pôles de développement intégrés, en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté d'une part et de l'aménagement du littoral, d'autre part. La mise en place de points de débarquement aménagés (PDA), le long de la côte mauritanienne, serait donc une solution pertinente et en cohérence avec les politiques nationales.

Le manque de travailleurs qualifiés dans les filières de valorisation est un frein pour le développement de cette niche d'emplois. La qualification de la main d'œuvre sur les normes sanitaires et les différents modes de valorisation est nécessaire. Malgré un dispositif de formation professionnelle existant, notamment à l'Académie Navale et ses établissements rattachés, il n'est pas en mesure de pourvoir suffisamment de professionnels pour le développement du secteur.

Dans ce cadre, PROMOPECHE relie la volonté de l'Union Européenne avec l'expertise technique du Bureau International du Travail dans le domaine de l'emploi.

Le projet contribue aussi au Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) signé entre le Bureau international du Travail et la République Islamique de Mauritanie, notamment à l'**Axe prioritaire 1 : La promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, en milieu urbain et rural.**

Compte tenu de la nature des interventions et la stratégie adoptée pour la valorisation de la main d'œuvre et pour le renforcement du secteur privé, le projet s'insère, plus précisément, dans le *Country Programme Outcome* (CPO) pour la Mauritanie :

- MRT 101 « Des politiques, programmes et stratégies sont adoptés et mis en œuvre pour la promotion de l'emploi décent ».
- MRT105 « "Des opportunités d'emplois pour les jeunes hommes et femmes sont créées sur la base des travaux d'infrastructures décentralisés ».

L'ancrage institutionnel du projet au sein du dispositif de formation professionnelle et du Ministère de l'Economie Maritime vise à promouvoir et intégrer des stratégies et approches qui améliorent de façon durable les conditions de travail.

Le projet présenté entend concourir au changement de modèle dans les infrastructures, dans le dispositif de formation professionnelle mauritanien en encourageant la formation duale, et dans la mise en place de conditions pour le développement de la chaîne de valeur.

Une formation pratique se réalisera sur des chantiers réels où les stagiaires expérimenteront ainsi la méthodologie "apprendre en faisant". Ce modèle favorise une meilleure adéquation de l'offre formative au marché du travail.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- R.1.- Amélioration des mécanismes de la gouvernance du secteur de la pêche artisanale pour encadrer et renforcer la filière comme source clé de création d'emplois durables et décents ;
- R.2.- Promotion de l'employabilité des jeunes et potentiels migrants dans le secteur de la pêche, tout au long de la chaîne de valeur, à travers le renforcement de leurs capacités par des formations insérantes ;
- R.3.- Amélioration de la performance du secteur de la pêche artisanale comme source de création d'emploi décent pour les jeunes et potentiels migrants dans la valorisation des produits halieutiques.

PROMOPECHE vise l'établissement de partenariats durables avec les agences concernées par l'emploi des jeunes et la formation professionnelle, la facilitation des alliances entre le secteur privé et lesdites agences en vue de créer de l'emploi durable et de qualité dans le secteur des matériaux locaux.

Pour résumer, il est donc question de promouvoir la création d'emplois durables et décents dans le secteur de la pêche artisanale pour accroître les opportunités économiques des jeunes des régions littorales, de Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du projet Promopêche, l'OIT s'efforce de promouvoir le développement économique de quatre sites situés sur la côte mauritanienne. Compte tenu de la situation et du contexte actuels de ces sites, cela impliquera inévitablement le développement d'activités liées au secteur de la pêche artisanale. En particulier, il est envisagé de doter certains de ces sites, à commencer par PK93 (93 km au sud de Nouakchott, également appelé Legweichich), d'une infrastructure à terre permettant de valoriser davantage les produits de la pêche et d'améliorer les conditions de travail des opérateurs.

Lors d'un atelier sur les points de débarquement aménagés, organisé par l'OIT en novembre 2018, le ministère de la Pêche et de l'Économie maritime (MPEM) et les opérateurs du secteur de la pêche artisanale ont exprimé leur intérêt pour les infrastructures maritimes. Plus précisément, c'est une infrastructure qui facilite la sortie en mer et le retour à terre des pirogues, tout en améliorant le débarquement des poissons. Cependant, le type d'infrastructure approprié n'a pas encore été défini, c'est-à-dire une infrastructure qui s'adapte au milieu naturel, est durable et n'a pas d'impact négatif sur l'écosystème et qui, compte tenu des caractéristiques océanographiques de la zone, est adaptée de manière appropriée à l'exploitation des navires de pêche artisanale et améliorer leur sécurité.

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette demande, l'OIT a pris les mesures nécessaires pour développer un dossier complet permettant au gouvernement mauritanien ou à d'autres partenaires techniques et financiers de créer une infrastructure maritime durable qui répond aux besoins des pêcheurs. Début 2020, une étude des données environnementales et océanographiques (bathymétrie, géophysique, marées, etc.) a été réalisée comme première étape de ce travail.

Ces informations permettront d'évaluer la faisabilité des différentes options d'infrastructure maritime pour le site KP93, de définir les infrastructures les plus appropriées et d'estimer le coût des travaux et de la maintenance.

Une fois ces données collectées, et à nouveau afin de répondre au mieux aux demandes du gouvernement et aux objectifs du projet, l'OIT finance, dans le cadre du projet Promopêche et à travers cet appel, une étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé sur le site du PK93-Legweichich dans la commune de Tiguent.

OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif de cette prestation est la réalisation d'une étude d'ingénierie nécessaire à la construction du point de débarquement aménagé du PK-93-Legwoichich située dans la commune de Tiguent dans la Wilaya du Trarza.

PRINCIPALES TACHES ET RESPONSABILITES

Compte tenu de la complexité technique de cette étude d'ingénierie, le BIT souhaite engager un bureau d'études possédant les compétences nécessaires pour développer le dossier d'ingénierie des infrastructures de débarquement.

Plus précisément, le bureau d'étude sélectionné sera responsable de :

- Concevoir l'infrastructure de débarquement au PK93 en fonction des informations obtenues et des recommandations issues de l'étude des données environnementales et océanographiques précédemment réalisée et établir les spécifications techniques de sa construction.
- La jetée sera constituée d'une superstructure de passage et d'une tête d'opération située à l'extrémité extérieure. Cette tête sera plus large que la zone de passage et permettra l'embarquement et le débarquement en toute sécurité et doit avoir la capacité de travailler avec au moins 6 navires qui débarquent ou s'approvisionnent en même temps.
- La zone de franchissement permettra la circulation des véhicules légers et des voitures de la terre jusqu'à la tête en cas d'urgence ou de force majeure (fournitures lourdes, urgences sanitaires, entre autres).
- La longueur maximale du quai, et la profondeur dans laquelle sera situé l'extérieur extérieur de la tête, seront déterminées en tenant compte des résultats des données environnementales et océanographiques.
- Type d'ancrage dans le support et ses caractéristiques techniques. Conception, taille, profondeur d'ancrage, matériau de construction.
- La superstructure conçue doit disposer des services nécessaires aux pêcheurs et aux travailleurs portuaires pour effectuer leur travail de manière sûre et dans les meilleures conditions de santé. Cela comprend les systèmes d'amarrage, de chargement et de

déchargement du poisson ou des fournitures, l'embarquement et le débarquement des pêcheurs et d'autres mesures de sécurité et de santé au travail.

- Selon les informations océanographiques, la nécessité de construire un brise-lames ou un brise-lames empêchant le sablage ou le vidage du sable de la jetée conçue sera évaluée.
- Etude d'impact environnemental de l'infrastructure à construire. Cette étude devrait inclure des mesures pour minimiser cet impact et mesures compensatoires. Ces mesures doivent être prises en compte lors de la phase de construction ultérieure.
- Budget détaillé en USD qui comprend tous les éléments nécessaires à la construction et l'équipement complet de l'infrastructure conçue.

De plus, le Bureau d'étude sélectionnée doit prendre en compte les besoins suivants :

- La conception sera approuvée par un ingénieur civil spécialisé dans la construction d'infrastructures portuaires.
- Le dossier respectera les obligations techniques et administratives requises par la réglementation mauritanienne.
- La conception doit inclure l'électricité et de l'eau potable. Tenant compte, le cas échéant, de la demande potentielle pour ces services.
- Les unités utilisées dans les plans et rapports seront le Système International d'Unités
- Les plans et le dossier technique seront préparés en français et deux copies papier et deux copies numériques seront livrées. Le format numérique des plans sera compatible CAO avec le logiciel de référence principal.

Le BIT partagera avec les soumissionnaires l'étude des données océanographiques (Bathymétriques) précédemment réalisée.

Les livrables attendus du prestataire sont les suivants :

- **Produit 1** : Plan de travail et méthodologie d'étude détaillée (15 jours après la signature du contrat)
- **Produit 2** : Version préliminaire de l'étude pour examen par le BIT (à la fin du cinquième mois à compter de la signature du contrat)
- **Produit 3** : Version finale de l'étude qui comprendra les formats papier et électronique. (À la fin des 6 mois prévus)

N.B. : Tous les produits (livrables) soumis doivent être présentés sur un format électronique exploitable (DWG, DOC, XLS et autres) et en version finale (PDF). La livraison des produits au format BIM (Building Information Modeling) sera valorisée dans le processus de sélection.

CHRONOGRAMME ET DUREE

La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au plus tard le 15 mars 2021 à 17 heures TU.

Le prestataire retenu aura au maximum **six (6) mois calendaires**, à compter de la signature du contrat, pour la remise de tous les produits/livrables prévus dans ces termes de référence et la réalisation de la prestation en question.

PROFIL DU CONSULTANT

Le prestataire doit pouvoir justifier d'au moins trois (3) expériences pertinentes pour la réalisation du travail décrit dans ces termes de référence au cours des trois dernières années. Il doit notamment pouvoir démontrer une expertise technique (connaissances techniques, capacités à utiliser le matériel requis) pour réaliser avec succès une étude d'Ingénierie comme spécifiée dans les présents termes de référence.

Le prestataire doit justifier son expérience dans ces domaines en Mauritanie ou dans des régions ayant des conditions côtières similaires (Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud) est un atout important.

Le prestataire doit pouvoir disposer de tout le matériel requis pour ce travail y compris les logiciels de travail nécessaires. Ce matériel doit être en parfait état de marche et être correctement calibré. Le prestataire sera jugé responsable de toute erreur due à la qualité du matériel ou à une mauvaise utilisation de celui-ci. Si une telle erreur est démontrée, le prestataire s'engage à recommencer le travail à ses propres frais.

Le travail sera réalisé et le livrable rédigé en français. Une bonne maîtrise du français est donc essentielle.

Le prestataire devra présenter les CV et les copies des diplômes des personnes désignées pour constituer son équipe de travail. A la tête de cette équipe, le prestataire désignera un chef de projet (ou chef de mission), qui sera l'interlocuteur du BIT et gèrera la réalisation des activités.

Le chef de projet doit être un ingénieur civil spécialisé dans la conception et la construction d'infrastructures portuaires avec une expérience dans ce domaine et la capacité de coordonner des équipements démontrables.

Dans le cas d'un groupement de Cabinet, un « Cabinet chef de file » sera désigné par le groupement et le Chef de mission doit être obligatoirement un personnel de ce Cabinet Chef de file.

- Etude d'impact environnemental de l'infrastructure à construire. Cette étude devrait inclure des mesures pour minimiser cet impact et mesures compensatoires. Ces mesures doivent être prises en compte lors de la phase de construction ultérieure.
- Budget détaillé en USD qui comprend tous les éléments nécessaires à la construction et l'équipement complet de l'infrastructure conçue.
- La conception sera approuvée par un ingénieur civil spécialisé dans la construction d'infrastructures portuaires.
- Le dossier respectera les obligations techniques et administratives requises par la réglementation mauritanienne.
- L'accès à l'infrastructure côté terre doit avoir une conception permettant le passage des véhicules légers, de sorte qu'il sera connecté à la voie de communication la plus proche.
- La conception doit inclure l'électricité, l'eau potable et les services de gestion des déchets. Tenant compte, le cas échéant, de la demande potentielle pour ces services.
- Les unités utilisées dans les plans et rapports seront le Système International d'Unités
- Les plans et le dossier technique seront préparés en français et deux copies papier et deux copies numériques seront livrées. Le format numérique des plans sera compatible CAO avec le logiciel de référence principal.
Le BIT partagera avec les soumissionnaires l'étude des données environnementales et océanographiques précédemment réalisées.

Le BIT partagera avec les soumissionnaires l'étude des données environnementales et océanographiques précédemment réalisées.

HONORAIRES ET MODALITES DE PAIEMENT

La prestation est à prix global et forfaitaire, non révisable pour l'ensemble des tâches et produits proposés et décrits dans ces termes de référence. Le prestataire couvrira dans son offre financière l'ensemble des dépenses pour la réalisation des prestations (honoraires, déplacements, frais administratifs, taxes et impôts, etc...).

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

Les prestataires mauritaniens doivent toutefois obligatoirement être rémunérés en ouguiya (pour les groupements de Cabinets, la nationalité du Cabinet chef de file sera considérée). Les prestataires internationaux doivent formuler leurs offres en USD et seront rémunérés dans cette monnaie.

Pour avoir droit au paiement, le prestataire devra adresser des factures signées au bureau du BIT à Nouakchott. Les paiements seront effectués en fonction des livrables (Produits 1,2 et 3) prédéfinis plus bas. Ainsi les modalités de paiement seront spécifiées clairement dans le contrat de service qui précisera en outre et de façon très claire, toutes les rencontres et réunions essentielles auxquelles doivent participer obligatoirement le prestataire, éventuellement.

Le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- **Paiement 1** : 20 % à la signature du contrat et à la remise du livrable 1 :(Plan de travail détaillé de l'étude) et après validation par le BIT.
- **Paiement 2** : 40 % à la remise du livrable 2 (Version préliminaire de l'étude), à la satisfaction du BIT
- **Paiement 3** : 40 % à la remise du livrable 3 (Version finale de l'étude qui comprendra les formats papier et électronique), à la satisfaction du BIT

PRESENTATION ET REMISES DES OFFRES

Les soumissionnaires intéressés présenteront leurs offres en 1 Original version PDF, seront envoyées à l'adresse e-mail : sallh@ilo.org et à diakhit@ilo.org

- **Offre technique :**

L'offre technique doit comprendre :

- Le soumissionnaire intéressé à participer doit soumettre une proposition technique qui doit inclure le contenu suivant :
 - Une brève note qui définit votre compréhension des termes de référence et concernant le programme en cours, ainsi que votre point de vue critique.
 - Une proposition méthodologique dans laquelle il est suffisamment expliqué comment le travail va être abordé et réalisé.
 - Le nombre de visites prévues, ainsi que leur durée et toute autre interaction souhaitée avec les partenaires locaux.
 - Le calendrier de mise en œuvre des services doit accompagner la note. Ce calendrier ne doit pas dépasser la période de six (6) mois prévus dans le cadre de ces termes de référence ;
- Les CV de tous les membres de l'équipe proposée pour la réalisation des tâches spécifiées dans le présent terme des références, incluant une copie des diplômes les plus importants. Spécifier l'organigramme de l'équipe de conception avec les différents profils ;
- Une liste des travaux similaires et réalisés si possible avec un programme similaire à l'objet du présent TDR (minimum trois réalisations). Les attestations de bonne fin des travaux similaires devront être joints à cette liste ;et le montant économique de chaque travail effectué.
- Une liste des matériels (matériels roulants, logiciels, etc...) en possession ou en location que le soumissionnaire envisage de mettre à disposition pour la réalisation des prestations

- **Offre financière :**

L'offre financière doit comprendre toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de l'ensemble des activités. Pour une comparaison plus objective des offres, le soumissionnaire est invité à regrouper dans les trois grandes rubriques ci-après, les dépenses envisagées :

- Honoraires et indemnités : qui va regrouper tous les honoraires et indemnités du personnel affecté à la mission ;
- Transport et déplacement : qui va regrouper toutes les dépenses en termes de frais de déplacement, location de voitures, ou autres déplacements liés à la réalisation de la mission ;

- Frais administratif : toutes autres dépenses engendrées par la mission, mais qui ne sont pas comprises dans les deux autres rubriques ci-dessus.

N.B.

L'offre technique et financière seront contenues dans deux enveloppes différentes, le tout doit être contenu dans une seule enveloppe scellée, cachetée. Pour l'envoi électronique, chaque offre, un fichier PDF.

LANGUE DE CORRESPONDANCE

Tous les documents produits ou correspondances officielles effectuées dans le cadre de cette mission seront exclusivement rédigés en langue française.

Section 7. MODELE DU CONTRAT DE SERVICE APPLICABLE

Le modèle de contrat sera celui du BIT.